



AES



Accompagnant, éducatif et social



Inscription
jusqu'au 23 mars 2018

pour une rentrée
le 28 mai 2018

à IRTS Montpellier

Diplôme d'Etat AES, niveau V

Le DE AES remplace le DE AMP (Aide Médico Psychologique) et DE AVS (Auxiliaire de Vie Sociale)

En 10 à 15 mois

En formation initiale, en situation d'emploi, en apprentissage (possible jusqu'à 30 ans), en contrat pro

Info collective AES

le 4 décembre 2017 (17/19h)
à IRTS Montpellier

Portes ouvertes

le 14 février 2018
à IRTS Montpellier et IRTS Perpignan

Le métier

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

“*Un premier niveau de diplôme pour lutter contre la vulnérabilité et le handicap*”

2,3 millions de Français
seront dépendants en 2060

300 000 emplois d'aide à domicile
à pouvoir d'ici 2030

Plus de 300 000 enfants en situation
de handicap sont scolarisés en France
grâce à un accompagnement.

Fonctions :

En lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés. Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluri-professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

La formation

THEORIQUE (525 h) ET PRATIQUE (840h)

La formation théorique comprend 525 heures :

- 14 heures de détermination de parcours (Choix de la spécialité, ci-dessous)
- 357 heures de formation théorique de « compétences socle »
- 147 heures de formation théorique de « compétences liées à la spécialité »
- 7 heures de certification

525 heures de formation organisées en quatre domaines de Compétence (DC) :

- DC 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale (140 h.)
- DC 2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité (161 h.)
- DC 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (91 h.)
- DC 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (112 h.)

Spécialité

Accompagnement de la vie à domicile

L'AES contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Spécialité

Accompagnement de la vie en structure collective

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'AES contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Spécialité

Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'AES consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

+ Formation pratique

840 h.

Personnes en situation d'emploi d'AES : 140 h. de stage externe et évaluation de l'exercice professionnel.

Demandeur d'emploi et salariés hors secteur : 840 h. de stage (2 à 3 soumis chacun à évaluation)

IMPORTANT > Si vous avez déjà le DEAMP ou le DEAVS, vous pouvez obtenir un certificat de spécialité : votre formation comprendra 147 h. de formation théorique de « compétences liées à la spécialité » et 175 h. de stage pratique en lien avec la spécialité.

Pour candidater

Conditions d'accès

Il n'y a pas de conditions de diplôme pour accéder à la formation.

Les épreuves d'entrée en formation comprennent une épreuve écrite d'admissibilité (questionnaire) et une épreuve orale d'admission :

Des dispenses de l'épreuve d'admissibilité sont possibles (cf détail sur site web)

Coûts

525 heures de formation x 13,50 soit 7087,50 €

Calendrier

Inscription > Jusqu'au 23 mars 2018

Sélection écrite > 23 avril 2018

Epreuve orale > 23 avril (si dispense de l'épreuve écrite) / 26 avril (si réussite à l'écrit)

Retournée > 28 mai 2018

Equipe

Equipe pédagogique : Une équipe de formateurs et de professionnels de terrain avec un référent handicap

Référente pédagogique : Hélène Martin-Maes
Référente administrative : Natalia Massa De Elias

Contact

infometier@irtsmontpellier.fr



+ d'infos
irtsmontpellier.fr



irts Montpellier

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.
34077 Montpellier cedex 3.
04 67 07 02 30 / contact@irtsmontpellier.fr